

10 Faits divers & Justice

A la suite de la délivrance d'une fausse autorisation spéciale d'exportation de bois de Kévazingo

Une société chinoise roulée dans la farine pour 18 millions de francs

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Bertrand Akiéné Aba'a, le malfaiteur présumé, tombé dans les filets des gendarmes de la brigade territoriale de Ntoundou, ne veut toujours rien dire concernant les sources du document ayant permis de gruger les responsables de la société Gabon Hua Dong Investment (Gahudi).

MALGRÉ les dispositions prises par le gouvernement gabonais, pour lutter contre l'exportation illégale du kévazingo, un bois très précieux au Gabon, les réseaux mafieux ne cessent de redoubler d'intelligence pour se faire de l'argent sur le dos des candidats à cette activité. Beaucoup d'argent, rien que par la simple évocation de cette essence, extrêmement valeureuse auprès d'éventuels acheteurs.

A preuve, Bertrand Akiéné Aba'a, un compatriote de 43 ans, vient d'être épingle

par les agents de la brigade de gendarmerie territoriale de Ntoundou, le chef-lieu du département du Komonandou. Il aurait fait usage d'une fausse autorisation spéciale d'exportation de ce bois, en plus d'ordres de mission tout aussi faux, pour soutirer 18 millions de francs aux responsables de l'entreprise chinoise Gahudi.

Les faits, de sources proches de la direction des investigations de la brigade territoriale, sont les suivants : il y a quelques semaines, Bertrand Akiéné Aba'a et son compagnon - il refuse de donner l'identité de ce dernier -, se rendent à la base de la société chinoise Gabon Hua Dong Investment (Gahudi), sise à Okolassi, un quartier situé aux portes de Ntoundou. Munis de deux ordres de mission les présentant comme des agents des Eaux et Forêts, ils proposent aux Chinois une autorisation spéciale d'exportation du kévazingo. Les Asiatiques, dans le besoin, déboursent les 18 millions de francs exi-



Photo : E-MM

Bertrand Akiéné Aba'a refuse de livrer ses complices présumés.

gés par leurs interlocuteurs. Lesquels prennent la clé des champs une fois le magot en poche.

C'est seulement après la transaction que les Chinois découvrent l'arnaque. En effet, revisitant les documents qu'ils ont reçus, les responsables de Gabon Hua Dong Investment se rendent finalement compte qu'ils ont été victimes d'un faux en écritures. Car, il s'agit d'un document scanné, sur lequel les signatures du ministre de tutelle et du directeur provincial des Eaux et Forêts de l'Estuaire semblent avoir été imitées. Les Asiatiques en saisissent l'unité locale de la gendarmerie. Avec l'aide des agents de ce service, un subterfuge est mis en branle pour entrer en contact avec les pseudo-agents des Eaux et Forêts. « Nous avons joint le nommé Bertrand Akiéné Aba'a, en lui faisant croire que l'entreprise Gahudi était encore en mesure de lui rajouter 2 millions de francs. Il n'a pas tardé à se rendre au lieu que nous lui

avons indiqué pour le rendez-vous », confient les pandores. Le samedi 26 novembre, Sieur Akiéné Aba'a est donc neutralisé sans grande difficulté.

Lors de la confrontation avec la partie chinoise, l'indélicat aurait reconnu les faits. Sauf qu'il refuse de livrer les identités de ses complices présumés. Aussi, les enquêteurs ignorent-ils toujours le nom de la personne qui lui a fourni le document à partir duquel le mis en cause a reproduit la fausse autorisation spéciale d'exportation de la précieuse essence. Le fait d'avoir remboursé une partie de la somme reçue, ne suffira probablement pas au présumé escroc pour être à l'abri des poursuites judiciaires. Il devrait d'ailleurs être déféré, dans les prochains jours, devant le procureur de Libreville. Ces complicités de faux en écritures publiques et escroquerie en bande organisée seraient-elles également à rechercher du côté de vrais agents des Eaux et Forêts ? Affaire à suivre.

Lutte antibraconnage

Bandolo pris en tentant de vendre une trompe d'éléphant

ANS
Oyem/Gabon

RÊVE brisé pour Henry Bandolo, Camerounais de 28 ans. Porteur et accompagnateur d'un groupe de braconniers qui écument le parc national de Minkebe, il a été pris dernièrement en flagrant délit de vente d'une trompe d'éléphant, fraîchement abattu aux alentours de cette réserve. Présenté devant le parquet d'Oyem, Bandolo a ensuite été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale. En plus des faits d'abattage d'espèces protégées, il devra répondre également de ceux de défaut de carte de séjour. Selon une source proche du dossier, l'affaire partirait d'un certain Michel Govou, considéré comme le chef présumé d'une bande de 7 personnes, associées depuis le département de Djoum, au sud du Cameroun, pour organiser une expédition dans la brousse gabonaise. Précisément dans le parc, où ces braconniers réussissent, comme à leur habitude semble-t-il, à s'introduire clandestine-

ment par des voies détournées. La partie de chasse durera un mois. Au cours de celle-ci, trois éléphants sont abattus, et leurs défenses prélevées.

Il reste qu'au cours de leur safari, les intéressés vont se retrouver à cours de nourriture. C'est ainsi que le chef de la bande, Michel Govou demande à Henry Bandolo, le porteur, et à un pygmée qui connaît bien le massif forestier, d'aller vendre l'une des trompes d'éléphants abattus dans un chantier forestier situé dans la zone, et de se procurer des vivres pour l'ensemble du groupe.

Les deux hommes prennent la route de l'endroit indiqué, et ne tardent pas à rencontrer un client. Mais les tractations entre les deux parties pour fixer le prix du produit finissent par attirer l'attention du chef de chantier. C'est ce dernier qui alerte les écogardes de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN).

Entre-temps, pressentant un danger imminent, le représentant du peuple autochtone se soustrait discrètement de la compagnie du porteur de la trompe d'éléphant. Seul



Photo : ANS

Le sujet camerounais Henry Bandolo tenant entre ses mains une partie de la trompe d'éléphant.

Henry Bandolo est donc pris en flagrant délit de vente de trophée d'espèce intégralement protégée. Interpellé, puis placé en garde à vue dans les services provinciaux de la Direction générale des recherches (DGR), à Oyem, le ressortissant camerounais a avoué qu'il ferait partie d'un vaste réseau de braconniers ayant ses racines au sud Cameroun, et qui aurait pour habitude de se livrer à l'abattage d'éléphants à Mikebé et à l'extraction des pièces de ces pachydermes en vue d'un commerce lucratif.

UAS

GABON

**UNIVERSITE AFRICAINE
DES SCIENCES**

Nouveau :
Contrat de partenariat
avec le gouvernement gabonais
n° : 00257/MENESTFPCJS

Partenariat avec des Universités Prestigieuses :
Paris 5- Paris 13- Lyon 3- EFAP-Lille- Littoral- Tunis- Gabon

Accord de coopération avec
l'Université internationale de la francophonie (Senghor) pour
bidiplomation dans 13 domaines
et reconnaissance de 75 pays et le
CAMES

- Droit Privé
- Droit Public
- Droit des Affaires
- Management
- Commerce
- Tourisme
- Journalisme
- Communication
- Télécommunication
- Ingénieur

- l'UAS Gabon appartient au groupe UAS Tunis et UAS Mali
- Professeurs Invités : Français (La Sorbonne) et Tunisiens
- Cours du soir pour les professionnels
- Possibilité de poursuivre les études à l'étranger : France, GB, USA, Canada, Belgique, Suisse, Tunisie... etc
- Corps enseignant de très haut niveau
- Partenariat avec des structures universitaires publiques Gabonaises (Economie et Gestion, Sciences, Droit et Techniques...)

Site au Quartier ACAE
B.P 6421 LIBREVILLE - GABON

Email : meddmess@gmail.com / h_jotfl125@yahoo.fr
Tél : 00241 06449966/00241 05126998

www.uas.ens.tn